

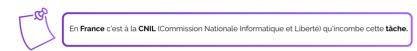
4 - L'application du RGPD



4. L'application du RGPD

4.1 Au niveau des états européens

Le principe est simple : Il n'y a pas de gendarme ou d'ordre nouveau établi. C'est donc à chaque pays de faire appliquer cette réglementation.





4.2 Quelles responsabilités au sein des sociétés



Toute l'entreprise doit se sentir concernée

Citons en premier lieu la Direction Générale, le Service Juridique, la DSI. Mais également tout service transverse, pouvant être amené à manipuler des données client. Cela peut être le Marketing, la communication, etc. Et enfin, le ou les services au centre de l'activité de l'entreprise, que ce soit la banque, les assurances, les télécoms, etc.

Pour ne pas se risquer à de lourdes sanctions, les entreprises peuvent désormais compter sur un nouveau poste, le DPO (Data Protection Officer) :

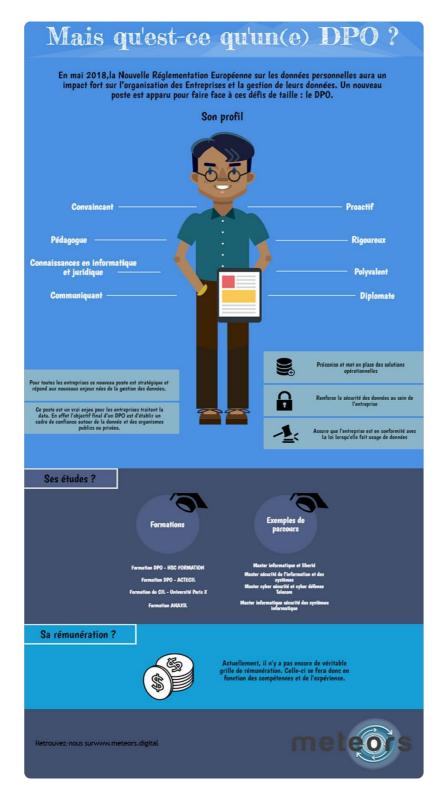


DPO: Data Protection Officer

En clair, celui-ci a deux missions phares :

- 1. Piloter la gouvernance des données
- 2. Contrôler la **conformité** de l'entreprise

Son rôle est le suivant :



4.3 Sanctions possibles



Les sanctions sont volontairement prohibitives, pour que tout le monde joue le jeu :

20 millions ou 4% du CA global du groupe!



Pour voir la fiche complète et les documents attachés, rendez-vous sur https://elearning.26academy.com/course/play/5ba4fe38a9bdd40c9b69d8f6